

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 007-200016905-20251217-202541-DE

S²LOW

Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

OBJET

Désignation délégués
au SICTOMSED

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 décembre 2025

N° délibération : 2025-41

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Lamastre (conformément à la délibération n°2024-28 du 7 octobre 2024), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Date de convocation : 09/12/2025

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,
Madame PLANTIER Marielle et Messieurs CHOSSON Jacky, SOUBEYRAND François, COUTURIER Dominique, vice-présidents, Mesdames BLANC Marie-Laure, BERT Myriam, VIGNE Marceline, TROUILLETON Isabelle, COSTE Bernadette et Messieurs ASTIER Max, BLANC Amédée, DUVERT Frédéric, GARNIER Christian, LOUPIAC David, GLAIZOL Denis, LANDREIN Michel, ROCHE Stéphane, ROCHEDY Florent, GAUCHIER Max, DESBOS Vincent, PEYRARD Jean-Luc.

Etait absent avec pouvoir :

Monsieur DECULTY Jean-Paul avec pouvoir à Monsieur LANDREIN Michel

Etait absente excusée :

Madame GUIOT-MOUZAÏ Siham

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur CHOSSON Jacky, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Paul VALLON




Document transmis à la Sous-Préfecture
de Tournon sur Rhône

Le 19 DEC. 2025
Publié et notifié

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article 16 de la loi du 2 mars 1982)
Le Président




Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021-36 du 12 octobre 2021 et n°2022-16 du 13 avril 2022 relative à la désignation des délégués au SICTOMSED,

Vu la modification des statuts du SICTOMSED à compter du 1^{er} janvier 2026, et notamment le changement de la composition de son comité syndicat, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant (contre 2 titulaires auparavant).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne :

Monsieur Jean-Paul DÉCULTY, délégué titulaire
Monsieur Fabrice GUIZOUT, délégué suppléant
pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lamastre au sein du SICTOMSED.